



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Paris, le 27 août 2020

### Communiqué

#### Nomination de la vice-présidente, des personnalités qualifiées et des membres d'honneur du CSPLA

La ministre de la culture, Roselyne Bachelot-Narquin, a procédé à la nomination des personnalités qualifiées du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA), pour une durée de trois ans, par un arrêté du 20 août 2020.

**Deux nouvelles personnalités qualifiées** rejoignent le Conseil supérieur :

- **M. Tristan Azzi**, professeur de droit à l'université Paris 1,
- **M. Emmanuel Gabla**, ingénieur général des mines, membre de l'ARCEP et ancien membre du CSA.

Le président du CSPLA, Olivier Japiot, se réjouit de l'arrivée de ces deux personnalités aux profils très complémentaires qui vont enrichir les réflexions du CSPLA.

Il salue également l'**innovation** que constitue la nomination de **membres d'honneur**, qui permettra au CSPLA de continuer à bénéficier de l'expérience de personnalités qualifiées qui ont apporté une contribution exceptionnelle aux travaux du Conseil durant de nombreuses années. Il s'agit de **M. Pierre Sirinelli**, professeur agrégé de droit à l'université Paris 1, **Mme Josée-Anne Bénazéraf**, avocate à la cour, et **M. Jean Martin**, avocat à la cour.

Le mandat de la **vice-présidente du CSPLA**, Mme **Anne-Elisabeth Crédeville**, conseillère honoraire à la Cour de cassation, a par ailleurs été reconduit pour une durée de trois ans.

La ministre a également renouvelé en tant que personnalités qualifiées :

- Mmes **Valérie-Laure Benabou**, professeure de droit à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, **Alexandra Bensamoun**, professeure de droit à l'université de Rennes I, **Joëlle Farchy**, professeure d'économie à l'université Paris 1, et **Célia Zolynski**, professeure de droit à l'université Paris 1,

- MM. **Jean-Philippe Mochon**, conseiller d'Etat, et **François Moreau**, professeur d'économie à l'université Paris 13.

*Le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) est une instance consultative placée auprès du ministre de la culture, réunissant toutes les parties prenantes du droit d'auteur en France (représentants des auteurs, des artistes, des éditeurs, des producteurs, des radiodiffuseurs, des fournisseurs d'accès et de services en ligne et des consommateurs). Il publie plusieurs rapports chaque année sur des sujets concernant l'avenir du droit d'auteur, qui le placent en pionnier de la réflexion sur ces questions au niveau européen et international.*

**Contact:** Marion Estivalèzes - secrétaire du CSPLA

Tél. 01 40 15 38 73 - [cspla@culture.gouv.fr](mailto:cspla@culture.gouv.fr)